



Séance du Conseil municipal du lundi 13 mai 2019

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président	Exécutif	M. René JEMMELY, maire
	M. Jacques HUTIN, vice-président		M. Didier FLECK, adjoint
	Mme Adélaïde CRUCHON		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Claire-Lise HALDEMANN		
	Mme Ursula ZIELAZEK	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	Mme Françoise CERUTTI		
	M. Thierry BUBLOZ	Procès-verbaliste	
	M. Philippe ISELI		M. Giovanni ERRICHELLI
	M. Daniel MENETREY		
	M. Olivier JUNGO		
	M. Claude-André MEYER		
	M. Serge GUINAND		
	M. Joël PÜRRO		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 26 mars 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
 - Délibérations**
 - D 06-2019 P approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité
> rapport de la commission des finances du 8 avril 2019
 - D 07-2019 P ouverture d'un crédit de Fr. 122'000.- pour la révision du plan directeur communal
5. Élections des membres du Bureau du Conseil municipal
6. Propositions de motions et de résolutions
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
9. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre la séance à 18h34 en annonçant qu'il s'agit là de la dernière séance qu'il préside, son mandat prenant fin au 31 mai 2019. Il retient et salue la convivialité, l'efficacité et l'intérêt des débats, tandis qu'il remercie ses collègues pour leur qualité.

Il procède ensuite à la lecture des points de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11.12.2018

MM. HUTIN et PÜRRO relèvent les erreurs suivantes :

Page 4, point 3.10 : l'orthographe exacte du bureau mandaté est MAYOR & BEUSCH.

Page 7, point 6.5 : le concours a été lancé le 28 février et non le 28 avril 2019.

Pour le surplus, le nombre de votants à la délibération sur la demande de naturalisation (D 05-2019) est de 13 (Art. 13 reproduit ci-dessous).

Hormis les rectifications ci-dessus mentionnées, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des votants (11)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Terrains Portier

M. FISCHLER informe que des échanges de courrier sont en cours ; l'Exécutif en donnera plus de détails au point suivant de l'ordre du jour.

> Arrivée de M. JUNGO à 18h40

2.2 Sablère du Cannelet SA

M. FISCHLER rappelle que le Conseil d'État a accepté le dépôt des signatures pour le référendum communal, tandis que le dossier est dans l'attente d'une décision judiciaire (TPI) dès lors que la partie adverse a utilisé une nouvelle fois son droit de recours.



2.3 Tournoi de foot intercommunal

M. FISCHLER remet en circulation, pour information, un courrier de la **commune de Vernier** invitant les élus des communes genevoises à participer à un tournoi intercommunal de foot et de pétanque qui aura lieu le samedi 15 juin 2019.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY revient sur le dossier et confirme que l'Arrêté du Conseil d'État (ACE) a effectivement bien été pris, tandis que **M. MAURY** a fait recours contre cette décision. Au total, trois recours sont donc actuellement ouverts dont réponse doit être rendue pour le 4 juin 2019. Quelle que soit l'issue de ces procédures, la partie adverse aura encore la possibilité de recourir auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, puis auprès du Tribunal fédéral, si bien que l'issue définitive est encore lointaine.

3.2 Terrains Portier

M. JEMMELY indique qu'au vu de la teneur peu agréable des courriers qu'il reçoit, il ne donnera plus suite aux écrits de **Me FABIAN**, mais les transmettra directement au président du Conseil, avec copie au président de la commission ad hoc.

3.3 Fonds de bienfaisance Quiby

M. JEMMELY revient sur la dissolution de ce fonds (*NdR : voir D 03-2019, point 4.1 du PV du 26.03.19*), et annonce que d'entente avec les enseignants une course d'école a été retenue pour le 25 juin 2019 à laquelle les élus sont conviés, en fonction de leurs disponibilités. La journée se déroulera à Gruyères ainsi qu'au Signal de Bougy.

3.4 Sculpture à Athenaz

M. JEMMELY informe que par suite de quelques contretemps, l'inauguration de l'œuvre ne pourra pas avoir lieu pour l'échéance des promotions scolaires, comme initialement prévu, mais plutôt pour celle de la rentrée. Par ailleurs, **M. FONTAINE** a approché l'Exécutif pour exprimer son embarras quant à sa difficulté à réaliser parfaitement l'œuvre au moyen du budget alloué. En effet, l'artiste conclut que divers postes n'étaient pas inclus au devis, notamment les outils nécessaires à la réalisation de l'œuvre, ainsi que le transport.

Cela étant, un contrat en bonne et due forme a été signé entre les parties, auquel **M. JEMMELY** estime qu'il ne convient pas de déroger.



Une discussion générale s'engage, à l'issue de laquelle **un vote d'intention formalise le refus du Conseil de procéder à toute étude de crédit supplémentaire** (1 voix POUR, 5 voix CONTRE et 6 abstentions).

3.5 Course d'école spéciale

M. FLECK indique qu'en complément de l'information faite par M. JEMMELY au sujet de la course d'école spéciale à financer grâce à la dissolution du fonds Quiby, il a transmis aux enseignants une proposition de l'association **Mission Planète Terre**, portée notamment par l'astrophysicien Hubert Reeves. Sous le titre *On the moon again*, elle vise à célébrer le 50^e anniversaire du « premier pas sur la lune » en juillet 1969 à travers des jeux, ateliers et conférences destinés notamment aux enfants.

3.6 Bus scolaire

M. FLECK indique que le tout-ménage envoyé pour tenter de trouver de nouveaux conducteurs pour le bus scolaire a amené cinq réponses de personnes intéressées à titre bénévole et en possession du permis ad hoc : **MM. Maurice Dupraz, Laurent Garrigues, Hans Jungen, Christian Montandon et Gérard Veillet.**

Une réunion aura lieu le 27 mai 2019 avec la responsable du groupe des conducteurs, **Mme Louise Machell**, pour voir quels trajets supplémentaires pourront être assurés. Ces engagements sont réjouissants et à saluer.

3.7 Exercice intercommunal des sapeurs-pompiers

M. FLECK rapporte la réalisation d'un bel exercice intercommunal (Avully-Avusy-Chancy) des sapeurs-pompiers au Centre communal, samedi 11 mai. Outre l'intérêt et l'utilité des différents types d'ateliers organisés, il a trouvé particulièrement sympathique de voir œuvrer ensemble dans chaque groupe des sapeurs et sapeuses des trois communes, qu'il félicite et remercie.

3.8 Commission de la cohésion sociale de l'ACG

M. FLECK relève qu'un point de l'ordre du jour de la dernière réunion de la commission de la cohésion sociale de l'ACG a suscité une certaine effervescence. En cause : des « usages » réglementant les conditions de travail dans le secteur de la petite enfance édictés par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Les réactions étaient dues, d'une part, au fait qu'ils ont été élaborés et mis en œuvre de manière unilatérale par l'Etat sans consultation des communes et, d'autre part, parce que les normes fixées devraient renchérir plus ou moins sensiblement les coûts d'exploitation des institutions. Certains y ont vu le risque d'un frein à l'ouverture de nouvelles crèches, dont on manque par ailleurs cruellement, alors que pour d'autres le risque d'une sous-enchère salariale est bien réel dans ce domaine.



Pour notre commune, en l'état, seul le Jardin d'enfants est concerné, soit deux personnes qui pourront être mises au bénéfice d'une convention collective. Les structures d'accueil familial de jour comme le Couffin ne sont pas touchées.

3.9 Association « Toit pour tous »

M. GOY informe que la demande définitive d'autorisation a été déposée auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC), tandis que les frais de la procédure sont clairement à charge de l'association.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 06-2019 P : proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Le président donne lecture du dispositif de la délibération dont l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité des votants (12)**.

M. JEMMELY rapporte qu'à la demande de la Commission, il a établi et commenté tous les postes de dépenses dont les montants étaient supérieurs à Fr. 10'000.-, ceci afin d'identifier les diminutions possibles d'allocation lors de l'établissement du budget 2020.

M. BUBLOZ confirme que la Commission a obtenu toute information et document utiles de la part de l'Exécutif et du secrétaire général afin de rédiger le rapport qu'il commente et dont les points principaux sont relevés.

Concernant les éléments discutés par la Commission, il informe que des démarches en vue d'établir des procédures écrites seront lancées, afin de transmettre le savoir-faire par écrit. Par ailleurs, une réévaluation du bilan sera réalisée tous les cinq ans afin de comptabiliser au plus juste la valeur des biens-fonds communaux et des actions de la BCGE à leurs valeurs réelles.

Concernant les chiffres, il relève que l'excédent de revenus résulte principalement d'économies sur plusieurs postes de charges, de la gestion précise et serrée réalisée par l'Exécutif et de la présence de postes non utilisés dans l'exercice, ou comptabilisés en excès. Des recettes fiscales plus conséquentes que prévu ont également contribué à ce résultat.



Dès lors, la Commission recommande au Conseil d'approuver les comptes.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 13 mai 2019,

À L'UNANIMITÉ des votants (12),

DÉCIDE

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexée à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2018 pour un montant de 4'823'044.87 F aux charges et de 5'409'062.25 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 586'017.38 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +886'017.38 F et résultat extraordinaire de -300'000.- F.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de 583'797.17 F aux dépenses et de 441'834.60 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 141'962.57 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de 33'270'012.32 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de 156'229.36 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 3'683 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le président remercie la Commission des finances pour son rapport très explicatif, tandis que **M. BUBLOZ** rend les élus attentifs au message qui lui a été transmis par l'Exécutif, à savoir que des charges supplémentaires sont susceptibles d'être générées en fonction des votations, notamment concernant le sujet sur la RFFA.



4.2 D 07-2019 P : proposition du Maire à l'ouverture d'un crédit de Fr. 122'000.- pour la révision du plan directeur communal

Le Président donne lecture du dispositif de la délibération dont l'entrée en matière est acceptée à **l'unanimité des votants (12)**.

M. JEMMELY explique que l'élaboration du nouveau plan directeur n'est pas une tâche optionnelle, mais obligatoire, tandis que l'échéance fixée par les autorités cantonales est déjà dépassée. La somme initialement allouée au budget ne couvrant plus les nouvelles données à produire dans le plan (notamment les chemins pédestres et cyclistes liés à la mobilité douce), il convient d'engager ce crédit supplémentaire, selon les détails de la délibération proposée au vote.

Une discussion s'engage où M. JEMMELY répond aux questions des élus et à l'issue de laquelle ces derniers comprennent le bien-fondé et la nécessité incontournable de devoir procéder à la révision imposée.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 13 mai 2019,

Par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 abstentions (12),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr 122'000.- pour la révision du plan directeur communal ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense prévue au moyen de cinq annuités dès 2019 ;
4. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 122'000.-, afin de permettre la réalisation de cette révision.

5. **Élection des membres du Bureau du Conseil municipal**

En alternance entre les deux groupes représentés au Conseil, le second groupe propose que **M. HUTIN** (actuel vice-président) reprenne la présidence du Conseil dès le 1^{er} juin 2019, tandis que **M. FISCHLER** garantira la vice-présidence, ce qui est par deux fois accepté à **l'unanimité des votants (12)**.



6. Propositions de motions et de résolutions

Néant

7. Communications des commissions

7.1 Commission sociale

Mme CERUTTI annonce que la traditionnelle fête de la musique aura lieu le samedi 22 juin 2019 ; elle compte sur les membres du Conseil pour venir aider à la mise en place, tandis que les détails horaires et logistiques leur parviendront ultérieurement.

7.2 Commission économie et agriculture

M. MENETREY informe que les missives pour la Journée du terroir qui se tiendra le 28 septembre 2019 seront expédiées sous peu.

7.3 Commission travaux et aménagements

M. MEYER rapporte que la commission a débattu prioritairement de l'état des routes et des travaux de réfection qu'elles nécessitent, de même que de la nécessité d'aménager le parking visiteurs pour les fêtes communales, ainsi que de la nécessité d'élaborer un règlement d'utilisation avec les sociétés.

Concernant le dossier des containers communaux, la commission en a retenu 12 enterrés et 11 hors-sol.

7.4 Commission Portier

M. PÜRRO rapporte que la commission a procédé à la première sélection pour le concours d'architecture, de laquelle 15 candidats sont ressortis et dont les projets seront appréciés fin novembre 2019.

Par ailleurs, il rappelle qu'il conviendra de retenir une date pour activer la Fondation communale, afin de disposer de cette instance comme interlocuteur unique.

8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

▪ Commission environnement :	20 mai 2019	à 18h30
▪ Commission sociale :	5 juin 2019	à 20h00
▪ Commission économie et agriculture :	27 mai 2019	à 18h30
▪ Commission aménagement et travaux :	3 juin 2019	à 20h30
▪ Commission ad hoc terrains Portier :	11 juin 2019	à 18h30



9. Questions et divers

- 9.1 **M. GUINAND** souhaite savoir si dans le cadre du système de covoiturage à venir il est prévu des arrêts hors trajets frontaliers. **M. JEMMELY** indique que pour l'heure seuls des tests sont en cours, afin de vérifier la pertinence du système. Ensuite et si le programme est validé, chaque commune aura la faculté d'acquérir une borne de desserte.
- 9.2 **Mme CERUTTI** constate une forte présence de véhicules aux plaques françaises stationnés de jour sur le parking de la mairie. **M. JEMMELY** confirme avoir effectué le même constat sur d'autres parkings de la commune. Il vérifiera avec les services de l'OCT dans quelle mesure la commune pourrait limiter le stationnement de tous les parkings à quatre heures maximum, le jour, à l'instar de ce qui est en vigueur dans d'autres communes du Canton, tout en veillant à maintenir la disponibilité de certaines places en faveur d'ayants droit pour raison professionnelle.
- 9.3 **M. HUTIN** s'enquiert de l'avancement des travaux à l'endroit de la fontaine au chemin du Moulin de la Grave ; **M. GOY** indique que les travaux de maçonnerie (pose du support) sont en cours.
- 9.4 **M. FLECK** relève la qualité des travaux exposés pendant trois week-ends à la Laiterie par Mmes Isabelle Lombardi et Monique Mercier dans le cadre de l'exposition-vente de broderie « Au fil des saisons ».
- 9.5 **M. GOY** annonce qu'il ne pourra pas être présent lors de la fête de la musique.
- 9.6 **M. ISELI** rapporte que les thuyas à la route de Grenand débordent largement des limites raisonnables et empiètent sur la circulation des piétons. **M. GANGLOFF** confirme que ces essences seront retirées ; de nouvelles plantations seront réalisées ailleurs sur la commune en compensation.
- 9.7 **M. BUBLOZ** se demande si les deux grands sapins sur la parcelle des terrains Portier ne prêteraient pas les éventuels projets à venir ; **M. JEMMELY** en prend note et vérifiera la pertinence de les enlever, ainsi que, le cas échéant, des dispositions légales y afférentes.
- 9.8 **Mme HALDEMANN** s'enquiert de l'avancement du projet de verres et couverts recyclables susceptible de limiter l'usage des plastiques. **M. JEMMELY** confirme que des verres réutilisables ont été acquis par les services de la commune et que ces objets sont à disposition des sociétés, qui en ont reçu les instructions d'emploi.



Par ailleurs, elle annonce une exposition de peintures personnelles au Caveau, le 25 mai prochain, avec un vernissage de 11 h à 15 h.

- 9.9** **M. GANGLOFF** rappelle que la sortie des Aînés aura lieu demain, 14 mai 2019, qu'une centaine de participants s'y sont inscrit, tandis que le programme de la journée comporte la visite d'Aquatis à Lausanne, puis un repas sur les hauts de Blonay et enfin la visite d'un site astronomique.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
Le président du Conseil clôt la séance à 20 h 10.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil